

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

Membres en L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf mars à 18h  
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 07 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,  
Maire

Date convocation : 21/03/2017

Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M. MOORE Roger, M. THIERS Jean-Claude,

Absents :

Secrétaire de séance : GERY Claire

**10 Compte Administratif 2017 et Budget primitif 2018**

**Régie eau et assainissement :**

**Compte administratif :**

Résultat de l'exercice 2017:

- fonctionnement: déficit: 704.66 €

- investissement: déficit: 14 478.39 €

Résultats 2016 :

- fonctionnement excédent : 10 708.81 €

- investissement déficit : 19 472.87 €

Résultat de clôture 2017 :

- fonctionnement excédent : 10 004.15 €

- investissement excédent : 4 994.48 €

- restes à réaliser : dépenses : 13 636.00 €

Recettes : 46 476.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après examen de l'exécution des chapitres approuve le compte administratif 2017.

**Délibération d'affectation du résultat :**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 19 472.87 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 10 708.81 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : 14 478.39 €

Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 704.66 €

**Restes à réaliser :**

En dépenses pour un montant de : 13 636.00 €

En recettes pour un montant de : 46 476.00 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

**Affectation :**

<b>Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :</b>	<b>0 €</b>
<b>Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté :</b>	<b>10 004.15 €</b>
<b>Budget primitif 2018 – Régie de l'eau</b>	

La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2018,  
Principale opération : fin travaux AEP recherche et réparation fuites

Le Budget est adopté à l'unanimité :

**Budget Principal :**

**Compte administratif 2017:**

La secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif de M. le Maire qui présente les soldes suivants:

Résultat de l'exercice 2017:

- fonctionnement: excédent: 1 771.22 €  
- investissement: déficit: - 4974. 57 €

Résultats 2016 :

- fonctionnement excédent : 85 635.84 €  
- investissement excédent : 38 634.89 €

Résultat de clôture 2017 :

- fonctionnement excédent : 38 634.89 €  
- investissement excédent : 85 635.84 €  
- restes à réaliser : dépenses : 129 023.00 €  
Recettes : 64 409.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2017.

**Délibération d'affectation du résultat :**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 38 634.89 €  
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 85 635.84 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :	4 974.57 €
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 771.22 €

**Restes à réaliser :**

En dépenses pour un montant de :	129 023.00 €
En recettes pour un montant de :	64 409.00 €

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 30 953.58 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

**Affectation :**

<b>Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :</b>	<b>30 953.68 €</b>
<b>Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté :</b>	<b>56 453.38 €</b>

**Budget Primitif 2018 :**

La secrétaire de mairie présente ensuite le budget primitif 2018,  
Les principales opérations sont :

- Fin programme Dissimulation des réseaux ER et BT et télécom Serre Gueydet
- Réhabilitation Eglise Saint-André

.Le Budget primitif est adopté à l'unanimité ;

**Vote des quatre taxes :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes, suite à la notification des services fiscaux, les taux sont fixés comme suit :

T.H. : 14.46  
TFBP : 9.54  
TFPNB: 41.14

**Délibération portant adoption du compte de gestion**

**Après** avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

**11 Travaux SDED- propriété PERRAT Raccordement individuel au pourcentage sans autorisation d'urbanisme**

A ce jour , la réponse de M. PERRAT Jean-Marc n'est pas connue suite au projet en aérien.

Il est demandé au conseil de délibérer sur l'accord ou non de ces travaux.

Le conseil municipal avant de donner son avis souhaite attendre d'autres éléments et la décision de M. PERRAT.

**12 Convention SATESE :**

Il est présenté au conseil municipal la proposition de reconduction, pour six ans, de la convention avec le SATESE pour l'assistance à la surveillance de la station d'épuration. Le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer ladite convention.

**13 MOE Départementale entretien voirie 2018 :**

Il est proposé au conseil de recourir cette année encore aux services du Département pour la Maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie 2018, les communes intéressées étant regroupées avec le canton de Châtillon en Diois.

Le conseil municipal donne son accord et approuve le la proposition de prix de cette mission ( DGPF), partagée entre les 12 communes intéressées.

Il est également proposé d'acheter un tuyau cannelé de 400 de diamètre à poser au chemin des Auches par les soins de JF GATTA. Accord du Conseil municipal.

**14 Demandes de subventions ;**

- MARPA de Luc en Diois : avis favorable mais demande au préalable les comptes budgétaires règlementaires
- Concours des Chiens de Bergers : avis favorable mais demande au préalable les comptes budgétaires règlementaires
- Amis de Montmaur avis favorable mais demande au préalable les comptes budgétaires règlementaires.
- Secours populaire : avis défavorable
- Ass Protestante d'entraide : suspension pour cette année.
- AFSEP : refusée
- Cabas du Rez de Chaussée : en attente
- Ass 1 2 3 Soleil : en attente
- Club UNRPA L'oiseau bleu du Glandasse : accord pour 60 € pour l'année.

**15 Courrier de un résident: Réclamation fuite eau avant compteur :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la consommation d'eau et d'accorder une remise de 180 € correspondant au tarif de la redevance d'assainissement.

Questions diverses ; Jérémy GATTA informe le conseil de l'avancée de son permis de construire pour le poulailler : étude de sol géologique.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

**Délibérations N° 10 à 15**

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
FLOHIC Jean-Claude, maire	X			
GERY Claire, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude, adjoint	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	X			
MOORE Roger	X			

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2018**

Membres en L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf mars à 18h  
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 07 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,  
Maire

Date convocation : 21/03/2017

Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.  
MOORE Roger, M. THIERS Jean-Claude,

Absents :

Secrétaire de séance : GERY Claire

pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire  
Jean-Claude FLOHIC

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture le  
Publié le :